

Date de dépôt : 6 février 2013

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Mauro Poggia : Marathon de Genève 2013 : La participation de sportifs souffrant de handicaps poserait-elle problème ?

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 14 décembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Les autorités cantonales genevoises, et notamment les députés au Grand Conseil ont été interpellés par un courrier individuel faisant état de l'impossibilité, pour les personnes handicapées, notamment en chaise roulante ou malvoyantes, de participer au Marathon de Genève 2013, au motif que cela impliquerait la fermeture des routes durant une heure supplémentaire.*

*Il est difficilement imaginable que Genève puisse avancer un tel argument, alors que les principales villes au monde qui organisent des marathons ouvrent précisément ces manifestations aux personnes handicapées. Par ailleurs, ce type de discrimination serait contraire au droit fédéral si le motif invoqué était à ce point dérisoire.*

*Les questions posées au Conseil d'Etat sont dès lors les suivantes :*

- Est-il exact que l'accès au Marathon de Genève 2013 est refusé aux personnes handicapées ?*
- Dans l'affirmative quel est le motif invoqué ?*
- Quelles sont les mesures qu'entend prendre le Conseil d'Etat pour permettre aux personnes handicapées de participer au Marathon de Genève 2013 ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La pratique du sport par des personnes handicapées est à encourager, c'est pourquoi la loi cantonale sur le sport qui sera prochainement proposée au Grand Conseil par le Conseil d'Etat fait du développement du sport handicap l'un de ses principaux objectifs.

Dans notre canton, de nombreuses manifestations sportives sont déjà proposées aux personnes handicapées. Elles sont le plus souvent organisées par des associations spécialisées, telles que les Schtroumpfs et Handisport, qui favorisent l'intégration sociale par le sport de ces personnes.

Les liens entre les collectivités publiques et ces associations sont bien établis et les collaborations nombreuses, notamment en vue de mettre à disposition des infrastructures adaptées.

Notre canton organise ainsi depuis 25 ans le seul tournoi international de niveau ITF 1 de Suisse de tennis en fauteuil roulant. Le Triathlon international de Genève ou les récents Jeux de Genève, par exemple, intègrent des personnes handicapées dans des catégories spécifiques.

Le Marathon international de Genève, qui fait l'objet de cette question, a accueilli dès sa première édition, il y a huit ans, des pensionnaires de Clair-Bois. Grâce à l'engagement du personnel de plusieurs entreprises qui mettent à disposition des brancards à roues spécialement poussés et tractés, ces personnes handicapées peuvent vivre la course du semi-marathon de l'intérieur.

La participation au Marathon international de Genève en chaise roulante autonome a été attentivement étudiée par le comité d'organisation, par des sportives et des sportifs intéressés, par les TPG et la police cantonale. C'est ainsi que le parcours du semi-marathon, entièrement asphalté contrairement au marathon qui se court en partie sur des chemins terreux, a été préféré et retenu pour accueillir une compétition réservée aux sportifs en chaise roulante autonome dès son édition 2013.

Le départ de cette nouvelle catégorie sera donné à Chêne-Bourg à 8h00, le 5 mai 2013, soit 30 minutes avant le départ des coureurs valides. Le Conseil d'Etat encourage donc toutes celles et tous ceux qui sont attachés au sport handicap, qui s'en préoccupent sur les bancs du Grand Conseil, à se lever tôt ce dimanche matin-là.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Charles BEER